



## Aidez moi svp je veux favoriser lesw transports en communs

Par **morgandel**, le **19/11/2012** à **13:32**

Bonjour,

je travail dans une collectivité territoriale,  
les horaires de base sont 8h 12h00 et 13h30 17h30.

Je vis à 60km de mon lieu de travail et depuis quelques mois je favorise les transports en communs (train + velo) pour se faire j'avais obtenu par accord oral de passer aux horaires suivantes: 8h 12h30 et 13h30 17h30.

Hors mon DST souhaite que je reprenne les horaires de base ce qui implique pour moi une pause repas de 90min seul au bureau et un train beaucoup plus tard!

Il y a quelques personnes dans les services techniques qui ont des horaires décalées.

Le règlement intérieur spécifie que certains postes peuvent bénéficier d'horaire modulables (ce qui est également indiqué sur la fiche de mon poste) et qu'il faut se rapprocher des annexes mais celle ci sont inexistantes.

Existe t il une loi ou une réglementation me permettant de justifier mes horaires sans avoir à faire intervenir les syndicats?

Merci d'avance